



**REGION DE BRUXELLES-CAPITALE**  
**Commune EVERE**

Mme DE NEEF  
fdeneef@evereirisnet.be  
tél. 02 247 62 35  
fax 02 245 50 80

Me. Jean Van de Putte  
Notaire  
Avenue P. Deschanel, 50

09-01-2015

1030 BRUXELLES

Maître,  
Madame, Monsieur,

En réponse à votre demande de renseignements urbanistiques en date du 21/11/2014, reçue au service urbanisme & environnement le 24/11/2014, concernant le bien sis **Avenue Louis Piérard, 49/53**, cadastré à Evere division 2, section **B308K5**, nous avons l'honneur de vous délivrer le présent document, dressé sous réserve des résultats de l'instruction approfondie à laquelle il serait procédé au cas où une demande de certificat d'urbanisme, de permis d'urbanisme ou de permis de lotir serait introduite au sujet du bien considéré.

POUR LE TERRITOIRE OU SE SITUE LE BIEN :

\* en ce qui concerne la destination :

- selon le PRAS (Arrêté du Gouvernement du 3 mai 2001 modifié partiellement par AGRBC du 2 mai 2013) : Zone d'habitation ;
  - selon le PRD (Arrêté du Gouvernement du 12 septembre 2002) carte I – Projet de ville : ne se situe pas en espace de développement renforcé du logement et de la rénovation ;
  - le bien ne se situe pas dans un PPAS ;
  - le bien ne se trouve pas dans un lotissement ;
  - le bien ne se trouve pas dans un périmètre du plan de préemption.

Le texte/résumé de ces prescriptions est disponible à la commune.

\* en ce qui concerne les conditions auxquelles un projet de construction serait soumis : celles des prescriptions générales d'urbanisme ;

\* en ce qui concerne une expropriation éventuelle qui porterait sur le bien :

A ce jour, l'administration communale n'a connaissance d aucun plan d expropriation dans lequel le bien considéré serait repris.

\* autres renseignements : nihil.

\* remarque : nihil.

Les renseignements ci-dessus sont certifiés exacts à la date du 06.01.2015.

Pour le Collège des Bourgmestres et Echevins :

Pour le Collège d'  
Par ordonnance :

Par ordonnance :

D. BORREMANS

Pour le Bourgmestre,  
L'Echevine déléguée.

F. SAIDI  
Echeyne de l'urbanisme & environnement